Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Compagnies de danse Philippe Saire et Buissonnière reçoivent un soutien marqué des pouvoirs publics

Pour la première fois, l'Etat de Vaud, la Commune de Lausanne et la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia ont signé une convention de soutien conjoint d'une durée de trois ans en faveur des compagnies de danse Philippe Saire et Buissonnière. Ils souhaitent ainsi améliorer durablement les conditions de travail de ces deux compagnies.

Les autorités de la Commune de Lausanne, du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, ont signé une convention de soutien conjoint en faveur des Compagnies Philippe Saire (compagnie établie) et Buissonnière (compagnie montante), représentant respectivement une aide annuelle de 550'000 francs et 195'000 francs. Cette convention d'un nouveau type a pour but d'assurer aux compagnies de meilleures conditions leur permettant de travailler dans la continuité, de renforcer leur structure de fonctionnement et, par conséquent, d'accroître leur capacité à trouver des lieux de représentation au niveau international. Les compagnies n'étant tenues qu'à deux nouvelles créations au cours des trois ans que dure le soutien, elles ne sont pas constamment mises sous pression pour produire et peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur la mise en valeur et la diffusion de leurs spectacles. Elles se voient allégées d'une partie du travail de recherche de fonds, pouvant ainsi planifier leurs activités de manière plus sûre, disposant de plus de temps pour leurs recherches chorégraphiques; elles sont à même de répondre plus rapidement aux offres de tournées ou de représentations. En signant ces deux conventions de soutien conjoint, les pouvoirs publics témoignent de leur confiance envers la qualité artistique, le potentiel créatif et la capacité de rayonnement des compagnies.

Pour la Commune de Lausanne et le Canton de Vaud, cette aide s'inscrit dans la continuité du soutien qu'ils assurent à la création chorégraphique. La part de la Fondation Pro Helvetia assure, quant à elle, le soutien à la diffusion en Suisse et à l'étranger.

La convention de soutien conjoint est l'un des résultats tangibles qui émanent du «

Projet Danse - Projekt Tanz », une initiative prise conjointement par l'Office fédéral de la culture, la Fondation Pro Helvetia, les cantons, les villes, et les représentants de la danse pour élaborer un plan ambitieux de soutien à la danse en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 novembre 2007

Brigitte Waridel, cheffe Sce cant. aff. cult., 021 316 07 40 / Fabien Ruf, chef Sce cult. Lausanne, 021 315 25 25 / Pro Helvetia, Andrew Holland, resp. danse, 044 267 71 17 / Cie Ph. Saire, 021 620 00 12 / Cie Buissonnière, 021 311 48 87